

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE MANTES-LA-JOLIE

Réunion du 12 juillet 2021

**ACCORD-CADRE POUR LES TRAVAUX D'ENTRETIEN ET DE REPARATION
DES BATIMENTS LOT 11 - SIGNATURE DU MARCHÉ**

NOTE DE SYNTHÈSE

La consultation 21S0006 concerne l'accord-cadre pour les travaux d'entretien et de réparation des bâtiments.

La présente consultation s'inscrit dans le cadre d'un d'Appel d'Offres Ouvert en application des articles R2161-2 et suivants et R2162-1 et suivants du Code de la Commande Publique.

Le marché est décomposé en 1 lot défini comme suit :

- Lot n°11 : Maçonnerie – Cloisons – Carrelage

Les prestations donnent lieu à un accord-cadre à bons de commande mono attributaire sans minimum avec maximum, en application des articles R2162-13 et R2162-14 du Code de la Commande Publique dont les prestations seront susceptibles de varier de la manière suivante :

- Lot n°11 : Maçonnerie – Cloisons – Carrelage
Montant minimum annuel 0 euro HT - Montant maximum annuel
800 000 euros HT

L'accord-cadre court à compter de sa notification pour une durée d'un (1) an reconductible tacitement trois (3) fois pour une période d'un (1) an à chaque reconduction.

Un avis d'appel public à la concurrence a été envoyé à publication le 23 février 2021 sous le n° 3627036 et publié aux supports de publicité choisis (BOAMP et JOUE) respectivement le 25 février 2021 et le 26 février 2021.

A l'issue de la date limite de remise des offres, fixée au 29 mars 2021 à 16h00, deux (2) plis ont été reçus.

L'analyse a été réalisée par les services de la Ville conformément aux critères annoncés au règlement de la consultation et dans l'avis d'appel public à la concurrence.

La commission d'appel d'offres lors de sa réunion du 3 juin 2021 a attribué le lot n° 11 Maçonnerie – Cloisons – Carrelage à la Société FT BATIMENT,

Par conséquent, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à signer l'accord-cadre pour les travaux d'entretien et de réparation dans les bâtiments.

DELIBERATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code la Commande Publique et notamment ses articles R2161-2 et suivants et R2162-1 et suivants,

Vu le rapport d'analyse des offres,

Considérant la décision de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 3 juin 2021,

Considérant la nécessité pour la Ville de réaliser des travaux d'entretien et de réparation dans les bâtiments,

Le Conseil Municipal,
Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

DECIDE :

- **d'autoriser** le Maire à signer avec l'Entreprise FT BATIMENT, sise 9, rue de la butte de Ravanne 78 730 SAINT ARNOULT EN YVELINES, l'accord-cadre pour les travaux d'entretien et de réparation dans les bâtiments - Lot n° 11 – Maçonnerie – Cloisons - Carrelage, ainsi que tous les actes nécessaires à l'exécution et au règlement de ce marché y compris les éventuels avenants et/ou protocoles d'accord transactionnels, dans les limites de la législation en vigueur.

Le Maire

Raphaël COGNET